Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_11-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Adhésion au syndicat mixte ouvert réseau 11

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept juin,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023
Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la délibération du comité syndical du 26 juin de réseau11,

Monsieur le Président informe que le Président du Syndicat d'eau potable RéSeau11 lui a demandé de recueillir l'avis du Conseil municipal / communautaire sur la délibération du Comité syndical du 26 juin 2023 sollicitant la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) en association avec le Département de l'Aude et approuvant son adhésion.

Il précise que cette délibération s'inscrit dans les dispositions de l'article L 5711-4 du CGCT relatif à l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte qui supposent de recueillir l'avis des collectivités adhérentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_11-DE

Il donne lecture de la délibération de RéSeau11 et du projet de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert. Conformément aux dispositions des articles L 5211-18, il invite le Conseil municipal / Conseil communautaire à se prononcer sur l'adhésion de RéSeau11 au nouveau syndicat mixte ouvert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du syndicat mixte fermé « RéSeau11 »au syndicat mixte ouvert « RéSeau11 » à sa création au 1er janvier 2024 suivant les principes définis par le projet de statuts présenté, au titre des compétences suivantes :

- Compétence obligatoire : protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable
- Compétence optionnelle : production et transport d'eau potable

MANDATE Monsieur le Président pour notifier cette décision à Monsieur le Président de RéSeau11.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président

André VIOLA